

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

# Aquathon

ANNÉE 2026/2027

# TABLE DES MATIERES

|                                                                                        |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---|
| REGLEMENT DU CONCOURS AQUATHON .....                                                   | 3 |
| OBJET DU CONCOURS .....                                                                | 3 |
| CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ.....                                                          | 3 |
| PRIX.....                                                                              | 3 |
| CALENDRIER .....                                                                       | 3 |
| JURY .....                                                                             | 3 |
| CRITERES D'ÉVALUATION .....                                                            | 4 |
| <br>  NOTICE D'AIDE A L'INSCRIPTION ET A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.... | 6 |
| INTRODUCTION .....                                                                     | 6 |
| INSCRIPTION ( <i>formulaire en ligne</i> ) .....                                       | 6 |
| DOSSIER DE CANDIDATURE.....                                                            | 7 |
| Etape 1 : Présenter l'équipe .....                                                     | 7 |
| Etape 2 : Définir la ou les problématique(s) .....                                     | 7 |
| Etape 3 : Rechercher la solution à chaque problématique .....                          | 7 |
| Etape 4 : Définir les modalités de mise en œuvre de la(les) solution(s) .....          | 7 |
| Etape finale : Présenter le projet au jury .....                                       | 8 |

# | REGLEMENT DU CONCOURS AQUATHON

## OBJET DU CONCOURS

L'objet de ce concours est de sensibiliser les collégiens seine-et-marnais sur l'importance de la ressource en eau ; d'éduquer les élèves sur les problèmes liés à la qualité de l'eau et à la pénurie d'eau ; d'encourager des comportements respectueux de l'environnement pour économiser l'eau au sein du collège et d'impliquer les élèves dans des actions concrètes pour préserver l'eau en stimulant leur créativité pour proposer des idées innovantes.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le concours « AQUATHON » est ouvert à tous les collèges publics du territoire. Il permet aux **élèves de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup>** ainsi qu'aux équipes éducatives de proposer des actions en faveur de l'amélioration et la préservation de la ressource en eau au sein de leur établissement.

Prérequis :

- L'inscription prendra la forme d'un formulaire à remplir par voie dématérialisée (voir page 5)
- Les collégiens devront travailler en équipe sous la supervision d'un responsable pédagogique ;
- Le projet sera présenté sous un format libre. Des devis pour justifier le budget estimatif **qui devra respecter l'enveloppe maximale de 10 000 €**, et des médias multi-supports pour illustrer le projet sont également demandés. Le dossier est envoyé par voie dématérialisée.

Les candidats pourront se positionner sur l'un ou plusieurs des thèmes suivants :

1. **Économie d'eau au collège**
2. **Gestion des eaux pluviales au collège**
3. **Eau et Biodiversité dans mon établissement**
4. **Sensibilisation**

## PRIX

Trois prix sont décernés :

- **Prix départemental** : le collège lauréat verra son projet mis en œuvre dans son établissement
- **Prix coup de cœur du jury**
- **Prix de l'originalité**

## CALENDRIER

- |                              |                                  |
|------------------------------|----------------------------------|
| → Date de lancement :        | 5 octobre 2026                   |
| → Dates d'inscription :      | du 5 octobre au 28 novembre 2026 |
| → Transmission des projets : | clôture le 2 avril 2027          |
| → Remise des prix :          | fin mai / juin 2027              |

## JURY

Le jury se réunit après étude des projets pour déterminer les lauréats du concours sur la base des critères d'évaluation détaillés ci-après.

Le jury est composé :

- Des élus en charge :
  - ✓ de l'eau et de l'assainissement ;
  - ✓ de l'environnement ;
  - ✓ de la jeunesse, de la réussite éducative et de l'innovation pédagogique des collèges ;
  - ✓ des collèges ;
  - ✓ de la sécurité et des bâtiments départementaux.
- Des directeurs en charge des directions suivantes : DEEA<sup>1</sup>, DCEJ<sup>2</sup>, DABC<sup>3</sup> ;
- Des représentants de la DSDEN<sup>4</sup> ;
- D'experts techniques.

Les membres du jury sont chargés d'évaluer les candidatures en fonction des critères décrits ci-après.

## CRITERES D'ÉVALUATION

Chaque membre du jury attribuera une note globale à chaque candidature en fonction d'une grille établie à l'appui des critères d'évaluation suivants :

- **L'équipe** : le projet doit être le fruit d'une réflexion **collaborative** qui place le collégien au cœur de la démarche, il doit mettre en avant le **travail d'équipe** du projet ;
- **La solution** : il s'agira de mesurer **l'originalité et la pertinence** des solutions proposées dans l'établissement par rapport aux enjeux actuels liés à l'eau et à la biodiversité.
- **La présentation du projet** : la capacité à organiser les idées de manière **claire**, et à les présenter de manière **attrayante** sera évaluée ainsi que la **communication efficace du projet dans l'établissement et auprès du jury**.
- **Faisabilité technique** : ce critère est déterminant car **l'objectif est de mettre en place** le projet retenu **dans le collège** lauréat, le **planning d'actions** sera également évalué en fonction de sa pertinence.
- **Faisabilité économique** : Une enveloppe maximale sera communiquée à l'issue des inscriptions, le **budget final respectera l'enveloppe maximale**.



**Les projets ne devront pas impliquer d'aménagement nécessitant de modifier le bâti des infrastructures des établissements sous peine d'irrecevabilité.**

<sup>1</sup> DEEA : Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture

<sup>2</sup> DCEJ : Direction des Collèges, de l'Education et de la Jeunesse

<sup>3</sup> DABC : Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Collèges

<sup>4</sup> DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Lors de la remise des prix, **seuls 3 projets seront retenus et présentés aux membres du jury** qui déterminera le classement final sur la base de la moyenne générale obtenue respectivement par chacun des projets et de la qualité de la présentation.

# | NOTICE D'AIDE A L'INSCRIPTION ET A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

## INTRODUCTION

Ce document a pour objectif de vous accompagner à l'inscription au concours, au montage du dossier de candidature, et de vous exposer les éléments indispensables à l'élaboration de votre dossier afin de faciliter son évaluation par le jury.

## INSCRIPTION (*formulaire Parcours collégien 77 et fiche à remplir*)

Lors de l'inscription, le collège candidat devra préciser :

- Le nom du collège ;
- Les coordonnées de l'établissement ;
- Le nom du chef d'établissement ;
- Le nom et les coordonnées du responsable pédagogique référent du projet afin qu'il puisse être contacté en cas de nécessité.
- La(es) thématique(s) choisie(s)

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le projet devra être porté par une équipe constituée des élèves, professeurs, direction, agents... Le but est de pouvoir identifier la problématique associée à la une thématique choisie, puis de trouver la solution et, pour finir, de présenter la solution idoine.

**Les livrables du dossier candidatures sont les suivants :**

1. **La fiche établissement** (coordonnées du collège et des responsables pédagogiques).
2. **La présentation du projet en format libre** dont le plan doit suivre les 4 étapes décrites ci-après.
3. **Les devis ou autres sources du chiffrage** des actions respectant **l'enveloppe maximale de 10 000 €**.
4. **Les différents supports numérisés** (photos, dessins, vidéos...) utilisés par l'équipe pour communiquer leur projet à leurs camarades au le jury.
5. *La fiche de renseignement pour le **droit à l'image** sera à renseigner pour chaque élève si le projet est choisi parmi les lauréats.*

### Étape 1 : Présenter l'équipe projet

Le dossier de candidature devra mettre en avant **le travail d'équipe** en expliquant les rôles des collégiens dans la conduite du projet. Le responsable pédagogique aura quant à lui un rôle d'animateur et médiateur intervenant ponctuellement en cas de blocage ou d'impasse. L'objectif étant que la solution émane d'une réflexion des collégiens sur la thématique de l'eau.

### Étape 2 : Définir la ou les problématique(s)

En fonction du ou des thèmes choisis, l'équipe projet ira à la rencontre de la communauté éducative et des élèves pour identifier les problématiques liés à l'eau dans leur établissement. La **pertinence** de ces problématiques vis-à-vis des enjeux de la ressource en eau sera évaluée.

Le kit « Archilab », mis à disposition gratuitement, est un outil ludique favorisant la collaboration pour la co-conception d'aménagements innovants dans vos espaces pédagogiques grâce à un jeu de plateau. Véritable outil pour la gestion de projet, il est disponible sur demande à : [actionseducatives@departement77.fr](mailto:actionseducatives@departement77.fr) - 01 64 14 72 77

### Étape 3 : Rechercher la solution à chaque problématique

Toutes les idées sont mises en commun afin de résoudre le problème. Les idées **originales** et innovantes seront valorisées. Cependant, il est essentiel de garder à l'esprit que l'objectif final est de définir la solution la plus efficace pour répondre à la problématique posée, tout en étant **techniquement et économiquement viable**.

Sur demande explicite du responsable pédagogique, il sera possible de faire appel à des animateurs du Département pour sensibiliser les élèves aux enjeux du petit et du grand cycle de l'eau en Seine-et-Marne.

### Étape 4 : Définir les modalités de mise en œuvre de la(les) solution(s)

Pendant cette étape, l'équipe définit les actions et leviers pour mettre en œuvre la solution en identifiant les limites, points bloquants et risques potentiels. Le dossier de candidature doit impérativement inclure un **planning prévisionnel**, définissant les étapes et leur durée,

ainsi qu'un **budget estimatif** des coûts nécessaires à la réalisation du projet. **Le montant maximal du projet ne devra pas dépasser les 10 000 €.**

**Le budget doit également comprendre une estimation des coûts de mise en œuvre. Les devis concernant des travaux sont demandés auprès d'entreprises spécialisées.**

Pour toute question concernant les devis ou l'estimation du budget, nous vous prions de prendre contact avec :

Clara HUMEAU – Chargée de mission eau potable  
Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques et Risques- SEPOMAR  
Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture  
Mail : clara.humeau@departement77.fr  
Mobile : 07.72.00.22.65

Enfin, les élèves réfléchiront à la **communication** du projet au sein de l'établissement et auprès du jury. L'objectif est de susciter l'intérêt et l'**engagement** pour votre projet, et de montrer l'**implication** des membres de l'équipe, en utilisant des médias multi-supports : vidéos, photos, schémas, affiches, poèmes,... etc.

La **présentation devra être claire** pour permettre au jury d'évaluer le projet en fonction des critères d'évaluation tels qu'ils sont définis dans le règlement.

C'est sur la base de ces éléments que le jury choisira les lauréats du concours.

### **Étape finale : Présenter le projet au jury**

**3 équipes/classes seront retenues à l'issue de l'étude des dossiers. Ils devront lors de la journée de remise des prix présenter leur travail au jury.**

Il sera demandé de mettre en avant les éléments suivants :

- Thème(s) choisi(s) ;
- Composition de l'équipe projet ;
- Problématique(s) à l'origine du projet ;
- Solution(s) en réponse à chaque problématique ;
- Actions pour mettre en œuvre la(les) solutions ;
- Présentation du budget et du planning de réalisation ;
- Éléments de communication de votre projet dans votre établissement et auprès du jury ;

Ces éléments pourront être enrichis par tout contenu susceptible de permettre une meilleure compréhension de la démarche projet.